

*Lettre d'information du Pôle d'information et de conseil  
sur la conception différenciée des espaces verts*

**Agenda :**

- L'Entente Nationale pour la Protection de la Nature organise une conférence le **10 mai** à 20h00 à l'asbl Tournesol (chaussée de la Hulpe, 199 à 1170 Bruxelles) sur « **La gestion différenciée ou conception différenciée des espaces verts** » (présentation par le Pôle GD).

- L'association Nord Nature Chico Mendes organise une journée de rencontre sur la gestion différenciée le mardi **22 mai** 2007 au Parc Mosaic (Houplin Ancoisne)

Thème : **Eau et gestion différenciée : Milieux humides en zones urbaines et péri-urbaines.**

Pour plus d'informations et inscriptions : <http://www.nn-chicomendes.org/>

- « **Les Rencontres de l'écologie urbaine** », les **23 et 24 mai** 2007 à Marseille. Pour plus d'informations, consultez le lien suivant : <http://www.jardins-publics.fr/upload/rencontres.pdf>

Vous organisez une activité (colloque, visite,...) en rapport avec la gestion différenciée, faites-le nous savoir (par mail : [frederic.jomaux@coccinelles.be](mailto:frederic.jomaux@coccinelles.be)).

**Divers :**

- Le nom de notre site Internet a changé : [www.gestiondifferenciee.be](http://www.gestiondifferenciee.be), profitez-en pour y consulter les nouvelles pages.

Vous y retrouverez le compte rendu de la journée de démonstration de matériel de désherbage alternatif qui s'est déroulée à ATH le 20 mars. Une animation Power Point reprend également les avantages et inconvénients des différentes méthodes présentées ce jour-là. Pour accéder directement à la page : <http://www.criemouscron.be/poleGD/index.php?2007/03/01/16-matinee-de-demonstration-de-desherbage-alternatif-au-chimique-20-mars-a-ath>

- Témoignage de Cécile Alphonse, éco-conseillère et coordinatrice du PCDN de la commune de Seneffe, sur la mise en place d'un Plan Communal de Développement de la Nature et faisant intervenir la notion de gestion différenciée. « La commune de Seneffe joue la carte de la biodiversité », publié en février 2007 sur le site de l'Union des Villes et Communes de Wallonie : <http://www.uvcw.be/articles/33,213,34,34,1696.htm>

- L'Association Française des Directeurs de Jardins et Espaces Verts Publics fait référence sur son site internet de cotations environnementales pour les communes : « **Les villes aussi pourraient être notées en matière d'environnement** ».

« Les villes aussi pourraient être notées en matière d'environnement. Alors que le thème de l'écologie s'impose dans le débat politique, des agences de notation commencent à s'intéresser à ce que font les villes en matière d'environnement, et à les noter comme elles le font déjà pour la situation financière des entreprises et des collectivités.

Colombes, dans les Hauts-de-Seine, qui a obtenu un BB ++ sur une échelle allant de D à AAA, est la première ville d'Ile-de-France à s'être soumise à cette procédure.

Le mouvement est encore confidentiel mais il pourrait faire tâche d'huile : des députés ont sous le coude un projet de loi visant à instituer dans les collectivités et établissements territoriaux employant plus de 50 personnes un rapport bisannuel "développement durable".

«L'intérêt pour les villes, c'est d'abord d'avoir un diagnostic concret de leur politique en matière de développement durable», explique Chloé Ledoux, de l'agence Arcet Notation, spécialisée dans l'évaluation environnementale des entités publiques.

Au-delà, la démarche concerne les partenaires publics et privés des collectivités locales : banques et organismes de crédit, préfetures, agences de l'eau, promoteurs immobiliers, investisseurs potentiels ou associations écologistes.

La pratique de la notation extra financière de collectivités territoriales s'est développée dans certains pays d'Europe, en Allemagne et en Suisse notamment.

En France, "pour le moment il n'y a que deux agences qui proposent de telles évaluations à des entités publiques", souligne Chloé Ledoux. Outre Arcet Notation et Urbi Valor, filiale de BMJ Ratings. Une dizaine de collectivités territoriales et d'établissements publics y ont déjà eu recours dans l'Hexagone.

Arcet Notation, par exemple, attribue une note attribuée au terme d'une enquête de huit semaines basée sur l'analyse de documents et une série d'entretiens avec les responsables et les élus communaux. Une centaine d'indicateurs concernant le traitement des déchets, l'assainissement de l'eau, la propreté urbaine, la biodiversité, les espaces verts, les transports, ont été utilisés pour établir la grille d'évaluation. ».

- Le **Round up** condamné. Un article écrit par Eliane Patriarca, du journal Libération et intitulé « Pesticides. Le tribunal de Lyon vient de condamner le géant de l'agrochimie Monsanto pour « publicité mensongère » », est disponible sur le site du MDRGF :

<http://mdrgf.blogspot.com/2007/02/monsanto-condamn-pour-ses-pubs-sur-le.html>

**Bibliographie :**

- Dossier « Un monde sans pesticides » dans la revue *l'écologiste*, n°21 de décembre - mars 2007.
- « Ne désherbons plus, « enherbons » ! », F. Boutry (IEW). Revue *Imagine demain le monde*, n°60, mars-avril 2007.
- « La Gestion différenciée dans les parcs et jardins lillois ». Brochure réalisée par la Ville de Lille : <http://www.mairie-lille.fr>
- Le Centre Ressource du Développement Durable a publié une brochure sur la « Gestion différenciée des espaces verts : changeons de cultures ! » : <http://www.cerdd.org/spip.php?article1130>